



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Insertion par l'Activité Économique

IAE

BILAN ANNUEL

2023

Aisne

SOMMAIRE

Synthèse	page 4
Introduction	page 5

Éléments de contexte

Figure 1 :	Caractéristiques de la population active âgée de 15 à 64 ans	page 5
Figure 2 :	Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC	page 6
Figure 3 :	Allocataires du RSA et de l'AAH	page 7
Figure 4 :	Caractéristiques des salariés de l'IAE	pages 7-8
Figure 5 :	Carte du taux de chômage annuel moyen par département	page 8

Partie 1 : Données générales de l'insertion par l'activité économique

Figures 1-6 :	Contrats par type de structure	pages 9-11
Figures 2-7 :	Établissements par type de structure	pages 9-11
Figures 3-8 :	Salariés par type de structure	pages 10-11
Figure 4 :	Équivalents temps plein réalisés par type de structure	page 10
Figure 5 :	Quotité de travail par type de structure	page 10

Partie 2 : Profil des salariés en insertion

Figure 1 :	Répartition des salariés par sexe	page 12
Figure 2 :	Répartition des salariés par tranche d'âge	page 13
Figure 3 :	Répartition des salariés inscrits à France Travail selon leur ancienneté d'inscription	page 14
Figure 4 :	Parts des salariés peu diplômés par âge	page 15
Figure 5 :	Parts des salariés résidents en QPV et ZRR	page 16
Figure 6 :	Parts des salariés allocataires de l'AAH, de l'ASS et du RSA	page 17
Figure 7 :	Parts des salariés allocataires de l'AAH, BOETH et TH	page 18

Partie 3 : Principaux métiers exercés par les salariés en insertion

Figure 1 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans un ACI	page 19
Figure 2 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une EI	page 19
Figure 3 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une AI	page 20
Figure 4 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une ETTI	page 20

Partie 4 : Situations des salariés à la sortie du dispositif

Figure 1 :	Sortants du dispositif en département	page 21
Figure 2 :	Sortants du dispositif en région	page 21

Partie 5 : Taux d'accès

	Présentation des taux d'accès	page 22
Figure 1 :	Taux d'accès des demandeurs d'emploi de longue durée	page 23
Figure 2 :	Taux d'accès des personnes peu diplômées	page 24
Figure 3 :	Taux d'accès des allocataires du RSA	page 25
Figure 4 :	Taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH	page 26
Figure 5 :	Taux d'accès des allocataires de l'AAH	page 27

Synthèse

En 2023, dans le département de l'Aisne, 5 960 contrats sont comptabilisés dans une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE), soit une hausse annuelle de +0,8 %. Parmi eux, 4 105 sont signés en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 301 en entreprises d'insertion (EI), structures qui accueillent directement leurs salariés ; ainsi que 1 041 en associations intermédiaires (AI) et 513 en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui fonctionnent pour leur part sur le mode de l'intérim. Les ACI représentent donc à eux seuls 68,9 % des contrats. Bien que plus importante qu'au niveau régional, leur part est en baisse de -1,5 point comparativement à l'année 2022.

Le nombre de salariés atteint 3 839 personnes au sein des différentes structures, soit +1,4 % en un an. Les ACI sont celles qui accueillent le plus de salariés en insertion (2 115), suivies par les AI (1 038), tandis que les structures ayant un statut d'entreprises telles que les EI et ETTI en comptabilisent nettement moins (respectivement 181 et 505 salariés).

Toutes structures confondues, les femmes représentent deux cinquièmes des salariés en IAE en 2023, en légère diminution sur un an. Les jeunes quant à eux sont moins représentés qu'au niveau régional : 14,5 % sont âgés de moins de 26 ans. Bien qu'en hausse de 1 point comparativement à 2022, leur part reste 3,2 points inférieure à celle des Hauts-de-France. À France Travail, on comptabilise près de 45 % des salariés inscrits depuis plus de deux ans. Même si ce nombre tend à la baisse, il reste bien au-delà du niveau régional (33,1 %). La part des salariés peu diplômés est quant à elle plus importante qu'en Hauts-de-France, avec un écart d'environ 3 points que ce soit chez les salariés de moins ou plus de 30 ans (58,9 % chez les premiers, et 63,2 % chez les seconds).

À dominance rurale, l'Aisne comptabilise une proportion de salariés en insertion résidents en ZRR supérieure de près de 27 points à la région, atteignant 34,4 %. À l'inverse, la proportion des résidents en QPV représente un salarié en IAE sur cinq, soit 6,5 points de moins qu'en Hauts-de-France. Les premiers enregistrent une hausse de +0,7 point en un an, tandis que les seconds - bien que nombreux - sont 3 points en deçà du niveau de 2022.

En baisse sur un an, les allocataires de l'ASS et notamment les bénéficiaires du RSA représentent toutefois une part plus importante des salariés en insertion dans le département (respectivement 6,9 % et 46,8 %, contre 5,6 % et 42,4 %). Par ailleurs, les salariés en insertion se déclarant travailleurs handicapés représentent quant à eux 9,1 % des salariés, à l'image des Hauts-de-France.

Parmi les 1 699 salariés sortis d'une structure IAE dans le département, 268 accèdent à un emploi durable, 223 à un emploi de transition et 301 débouchent sur une sortie positive. Les taux d'accès des demandeurs d'emploi de longue durée, et des allocataires du RSA sont tous deux supérieurs à ceux de la région (respectivement 75,6 et 102,4) ; tandis que celui des salariés peu diplômés bien qu'élevé (156,9) reste moindre qu'en région, ainsi que ceux des bénéficiaires de l'OETH et des allocataires de l'AAH (respectivement 10,2 et 5,6). Le dispositif de l'IAE a donc un impact positif, principalement sur les peu diplômés et les allocataires du RSA, avec qui plus est des taux d'accès en augmentation annuelle quel que soit le public.

Introduction

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour reprendre confiance en soi, (re)trouver des habitudes de travail et se former à un métier.

Il existe quatre types de structures pour accompagner les salariés en insertion :

- Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), qui produisent des biens et des services dans le secteur non-marchand
- Les entreprises d'insertion (EI), spécialisées dans la vente de biens et de services marchands
- Les associations intermédiaires (AI), qui mettent à disposition leurs salariés en insertion à d'autres structures
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), qui proposent des missions d'intérim à leurs salariés en insertion

Un nouveau type de structure de l'IAE est en expérimentation : les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI). Ces dernières permettent aux salariés en insertion d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients, et d'un accompagnement.

Ce type de structure ne figurant pas encore dans nos bases de données, il n'apparaîtra pas dans le bilan.

Les données relatives aux salariés (contrats, ETP, données de profils ...) sont comptabilisées au lieu de résidence du salarié.

Les équivalents temps plein (ETP) réalisés dans l'année sont calculés à partir du nombre d'heures effectuées dans l'année, comme suit :

ACI : 1 ETP = 1 820 heures / EI : 1 ETP = 1 505 heures / AI : 1 ETP = 1 607 heures / ETTI : 1 ETP = 1 600 heures.

Éléments de contexte

Figure 1 : Caractéristiques de la population active âgée de 15 à 64 ans

	Population active 15-64 ans	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ^{(1) (2)}	Part des résidents en ZRR ⁽³⁾	Part des personnes peu diplômées ⁽⁴⁾
Brie-Tardenois	33 971	47,6%	52,4%	11,8%	58,6%	29,6%	9,2%	73,1%	19,7%
Chauny	27 878	47,0%	53,0%	13,7%	57,7%	28,6%	15,8%	14,6%	18,8%
Hirson	26 872	46,1%	53,9%	14,1%	56,6%	29,4%	8,6%	100,0%	22,7%
Laon	43 648	47,1%	52,9%	12,7%	58,4%	28,9%	13,2%	60,3%	19,2%
Saint-Quentin	54 314	48,0%	52,0%	13,9%	58,1%	28,0%	22,1%	13,0%	20,1%
Soissons	46 350	47,4%	52,6%	12,5%	57,9%	29,6%	22,5%	5,8%	19,8%
Aisne	233 225	47,3%	52,7%	13,1%	58,0%	28,9%	16,3%	39,4%	19,9%

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ Recensement de la population 2018 (et non 2020)

⁽³⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

⁽⁴⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Insee, Recensement de la population 2020 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC*

(*) Les demandeurs d'emploi de catégorie ABC sont tenus de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi

Figure 2.1 : Caractéristiques générales des demandeurs d'emplois de catégorie ABC

	Demandeurs d'emploi	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ⁽¹⁾	Part des résidents en ZRR ⁽²⁾
Brie-Tardenois	10 101	52,0%	48,0%	20,3%	55,2%	24,5%	8,0%	77,9%
Chauny	9 111	51,7%	48,3%	21,3%	53,7%	24,9%	9,6%	12,4%
Hirson	8 668	49,8%	50,2%	23,0%	52,8%	24,2%	5,9%	100,0%
Laon	13 647	51,1%	48,9%	21,2%	54,5%	24,3%	11,9%	51,3%
Saint-Quentin	19 063	49,9%	50,1%	23,4%	54,3%	22,2%	14,1%	10,1%
Soissons	14 685	50,4%	49,6%	20,8%	54,1%	25,0%	17,4%	4,6%
Aisne	75 303	50,7%	49,3%	21,8%	54,2%	24,0%	12,0%	36,2%

(1) QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

(2) ZRR : Zone de revitalisation rurale

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : France Travail/Dares, STMT (données brutes), Demandeurs d'emploi uniques, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 2.2 : Caractéristiques du public cible des demandeurs d'emploi de catégorie ABC

	Demandeurs d'emploi	Part des deld ⁽¹⁾	Part des boeth ⁽²⁾	Part des peu diplômés ⁽³⁾
Brie-Tardenois	10 101	38,9%	8,2%	18,4%
Chauny	9 111	40,9%	8,9%	17,6%
Hirson	8 668	40,8%	9,5%	21,9%
Laon	13 647	43,6%	9,1%	22,1%
Saint-Quentin	19 063	42,1%	8,8%	20,6%
Soissons	14 685	42,3%	9,1%	19,9%
Aisne	75 303	41,7%	8,9%	20,2%

(1) Deld : Demandeurs d'emploi de longue durée, soit inscrits depuis un an ou plus à France Travail

(2) Boeth : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

(3) Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : France Travail/Dares, STMT (données brutes), Demandeurs d'emploi uniques, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Allocataires du RSA et de l'AAH

	Allocataires du RSA ⁽¹⁾	Allocataires de l'AAH ⁽²⁾
Brie-Tardenois	1 717	1 022
Chauny	2 404	1 399
Hirson	2 270	1 795
Laon	2 921	2 170
Saint-Quentin	5 313	3 161
Soissons	2 927	2 008
Aisne	17 552	11 555

⁽¹⁾ RSA : Revenu de solidarité active

⁽²⁾ AAH : Allocation adulte handicapé

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

Sources : Cnaf, MSA, 2022 - Traitement OR2S

Figure 4 : Caractéristiques des salariés de l'IAE*

Figure 4.1 : Caractéristiques générales des salariés de l'IAE*

	Ensemble	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ⁽¹⁾	Part des résidents en ZRR ⁽²⁾
Brie-Tardenois	443	43,3%	56,7%	16,0%	51,0%	33,0%	16,9%	86,2%
Chauny	548	29,2%	70,8%	10,9%	58,8%	30,3%	14,4%	17,9%
Hirson	476	38,7%	61,3%	15,1%	57,8%	27,1%	8,8%	100,0%
Laon	802	26,2%	73,8%	18,3%	60,6%	21,1%	29,2%	27,1%
Saint-Quentin	932	49,4%	50,6%	11,2%	55,0%	33,8%	20,2%	13,2%
Soissons	625	45,4%	54,6%	16,0%	52,3%	31,4%	33,9%	4,2%
Aisne	3 839	39,0%	61,0%	14,5%	56,1%	29,4%	21,6%	34,4%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4.2 : Caractéristiques du public cible des salariés de l'IAE*

	Ensemble	Part des deld ⁽¹⁾	Part des boeth ⁽²⁾	Part des peu diplômés ⁽³⁾	Part des allocataires du RSA ⁽⁴⁾	Part des allocataires de l'ASS ⁽⁵⁾
Brie-Tardenois	443	63,4%	1,1%	61,4%	45,1%	8,1%
Chauny	548	64,6%	2,7%	61,5%	53,5%	6,9%
Hirson	476	64,1%	1,1%	61,8%	52,5%	7,4%
Laon	802	65,2%	1,0%	65,3%	49,8%	6,6%
Saint-Quentin	932	57,1%	1,8%	62,4%	44,5%	5,9%
Soissons	625	58,9%	3,0%	59,5%	37,4%	7,5%
Aisne	3 839	61,8%	1,8%	62,2%	46,8%	6,9%

(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(1) Deld : Demandeurs d'emploi de longue durée, soit inscrits depuis un an ou plus à France Travail

(2) Boeth : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

(3) Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

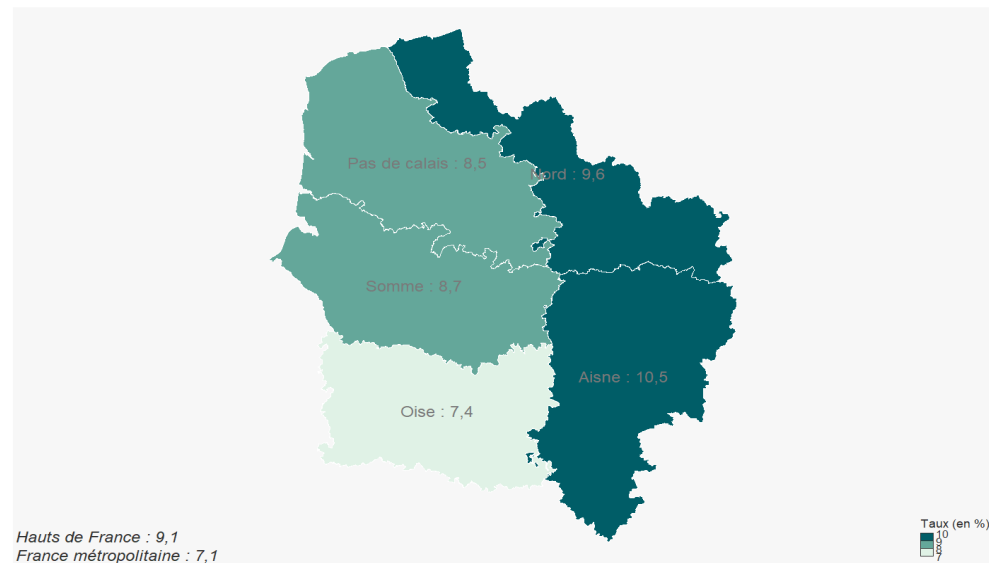
(4) RSA : Revenu de solidarité active

(5) ASS : Allocation solidarité spécifique

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Carte du taux de chômage annuel moyen par département



Source : Insee, Taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT, 2023

Partie 1 : Données générales de l'insertion par l'activité économique

Avertissement : Les contrats, salariés, etp et quotités de travail sont comptabilisés au **code commune du salarié** ; les établissements au **code commune employeur**.

Figure 1 : Contrats de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	425	9	140	75	649
Chauny	710	6	103	69	888
Hirson	702	7	102	24	835
Laon	1 136	50	127	84	1 397
Saint-Quentin	681	23	367	172	1 243
Soissons	449	206	190	89	934
Aisne	4 105	301	1 041	513	5 960

Figure 2 : Établissements de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	4	0	1	0	5
Chauny	5	0	1	0	6
Hirson	8	1	1	0	10
Laon	10	3	1	0	14
Saint-Quentin	6	1	4	2	13
Soissons	7	2	2	0	11
Aisne	40	7	10	2	59

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreetts Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Salariés de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	225	4	140	74	443
Chauny	373	3	103	69	548
Hirson	346	4	102	24	476
Laon	567	25	126	84	802
Saint-Quentin	383	16	366	167	932
Soissons	219	129	190	87	625
Aisne	2 115	181	1 038	505	3 839

Figure 4 : Équivalents temps plein** de l'IAE* réalisés par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	75	3	16	15	110
Chauny	119	4	16	18	156
Hirson	118	2	24	5	149
Laon	167	15	15	24	221
Saint-Quentin	136	6	70	35	246
Soissons	77	66	33	25	201
Aisne	692	96	175	123	1 085

Figure 5 : Quotité de travail*** de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	33,4%	67,1%	11,5%	20,9%	35,7%
Chauny	31,9%	120,5%	15,1%	25,7%	34,8%
Hirson	34,0%	52,4%	23,4%	22,7%	39,4%
Laon	29,4%	60,5%	11,7%	28,8%	31,5%
Saint-Quentin	35,4%	39,0%	19,0%	20,9%	42,3%
Soissons	35,3%	51,3%	17,5%	28,5%	35,7%
Aisne	32,7%	53,0%	16,9%	24,3%	36,4%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) ETP : Équivalents temps plein

^(***) Nombre d'ETP réalisés pour 100 salariés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 6 : Contrats de l'IAE* par type de structure

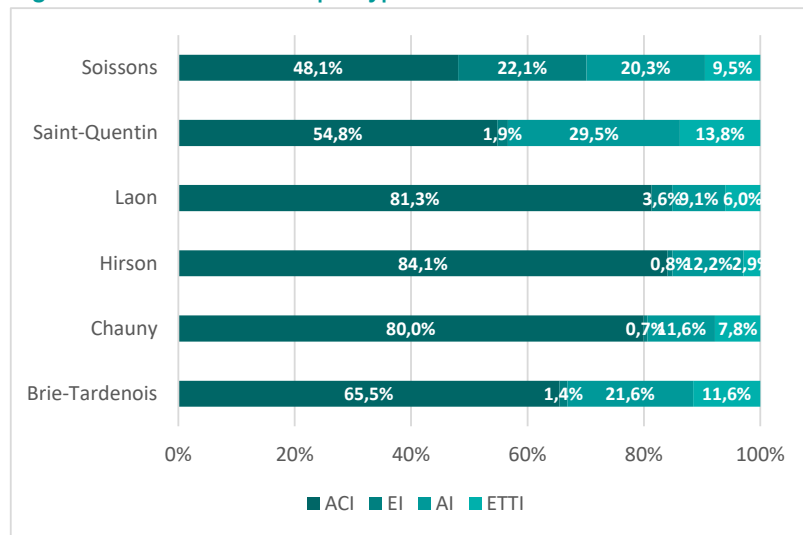


Figure 7 : Établissements de l'IAE* par type de structure

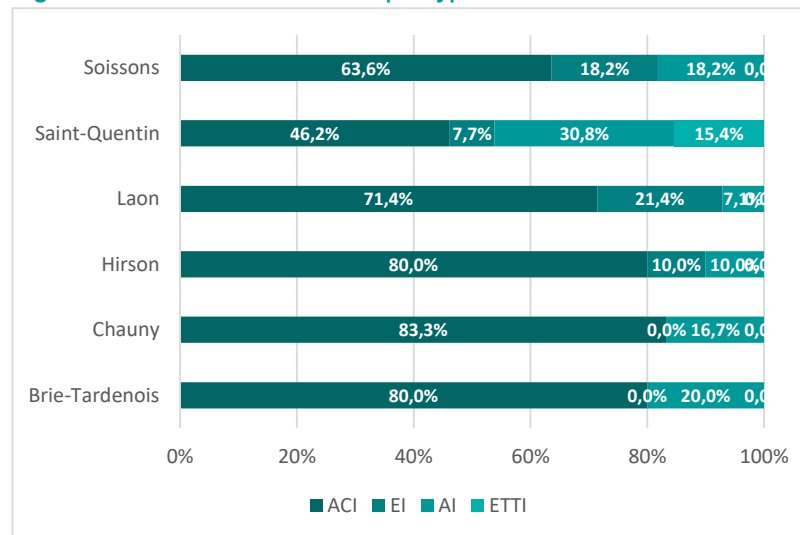
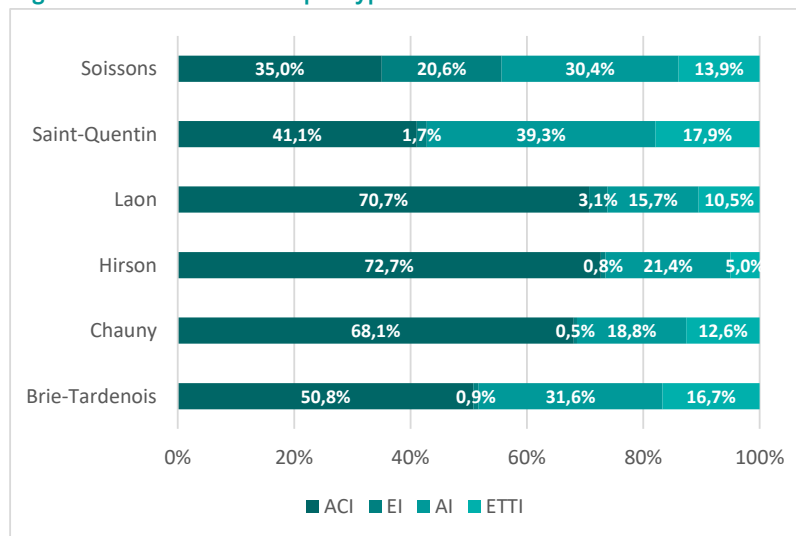


Figure 8 : Salariés de l'IAE* par type de structure



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Drees Hauts-de-France/Semas

Partie 2 : Profil des salariés en insertion

Figure 1 : Répartition des salariés de l'IAE* par sexe

Figure 1.1 : ACI⁽¹⁾

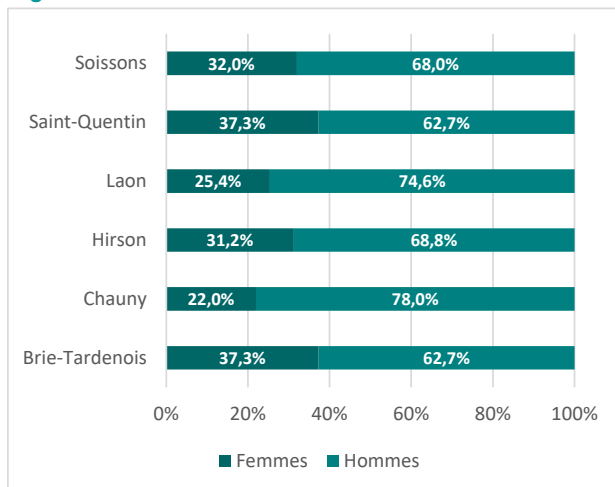


Figure 1.2 : EI⁽²⁾

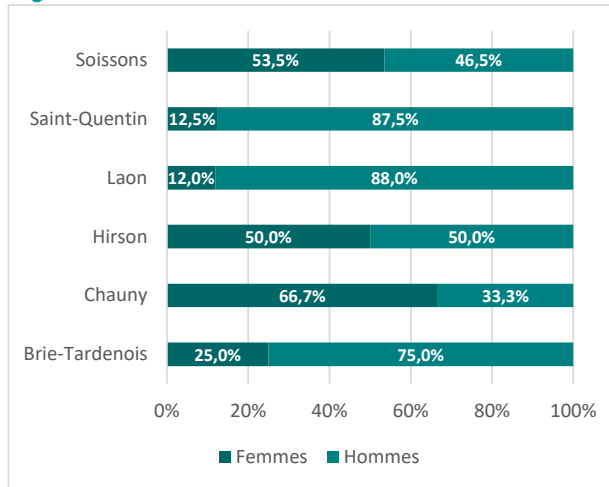


Figure 1.3 : AI⁽³⁾

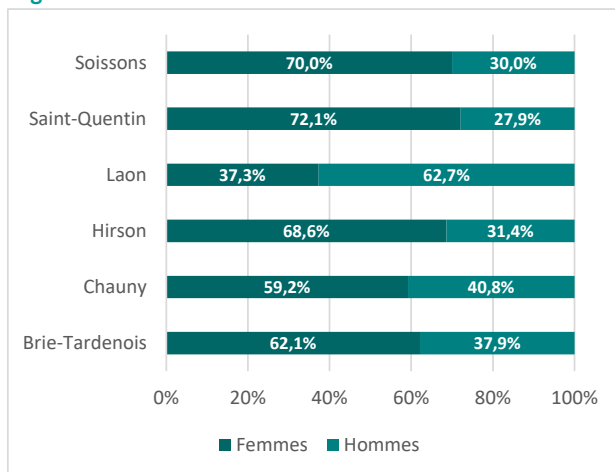


Figure 1.4 : ETTI⁽⁴⁾

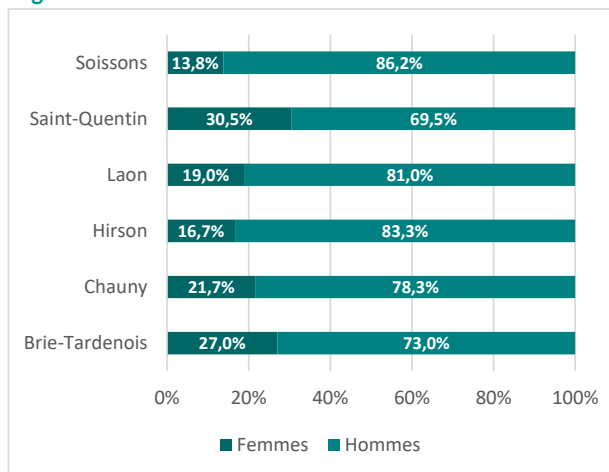
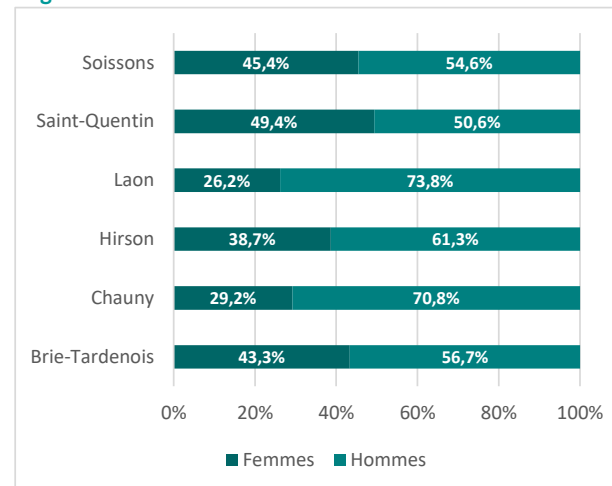


Figure 1.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Répartition des salariés de l'IAE* par tranche d'âge

Figure 2.1 : ACI⁽¹⁾

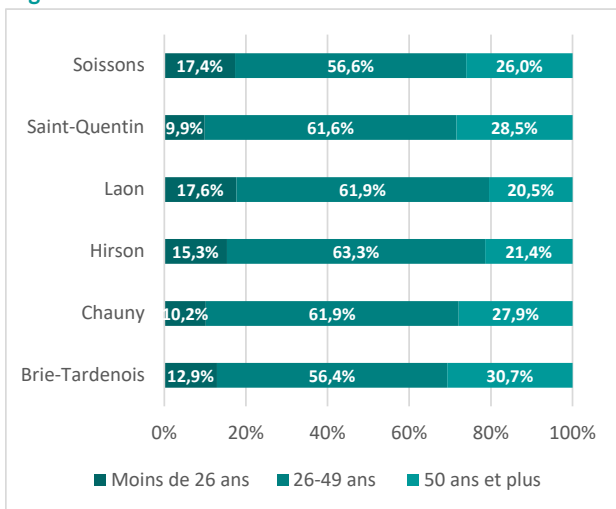


Figure 2.2 : EI⁽²⁾

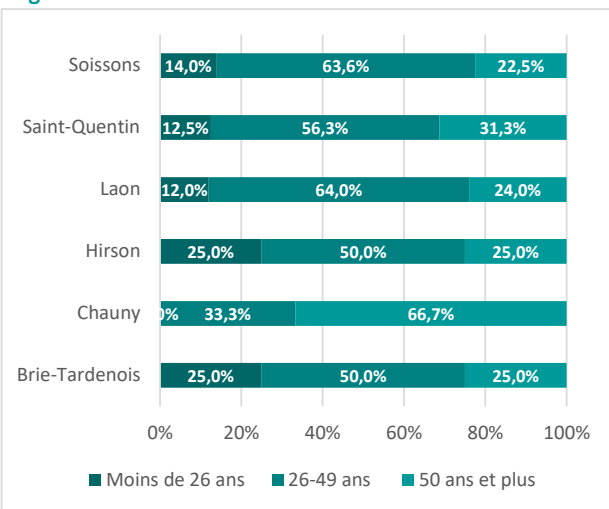


Figure 2.3 : AI⁽³⁾

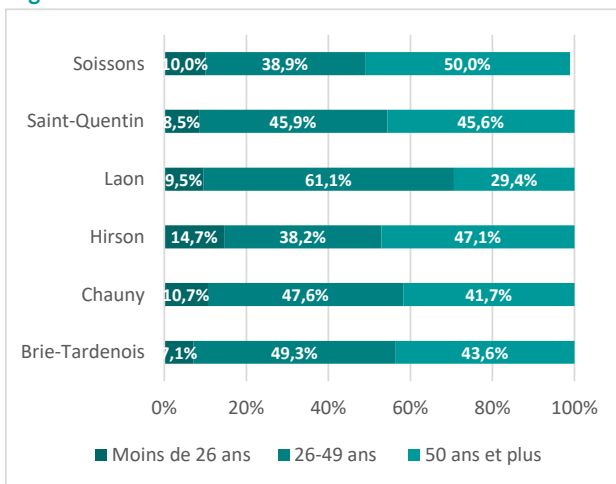


Figure 2.4 : ETTI⁽⁴⁾

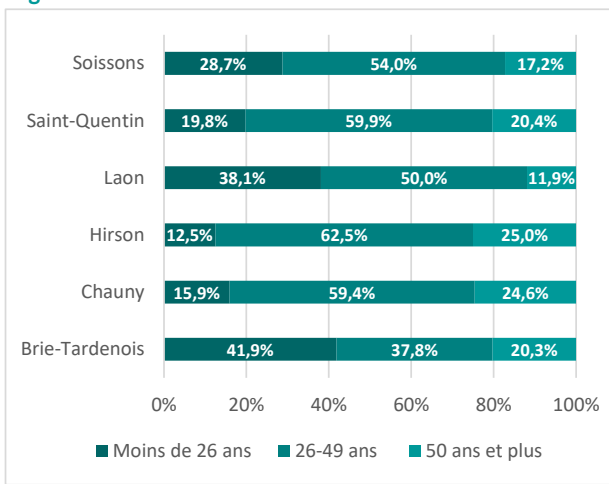
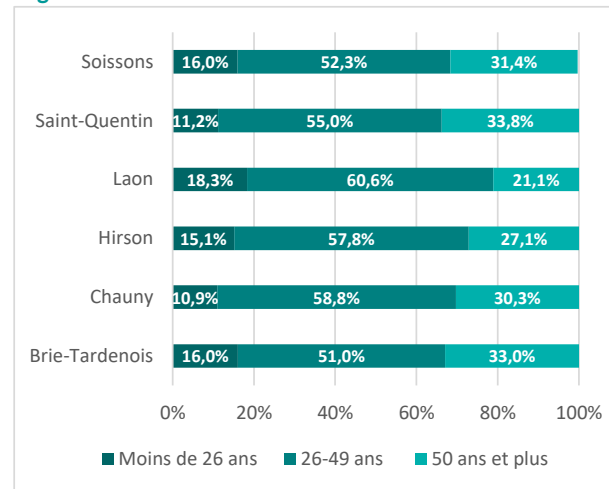


Figure 2.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Répartition des salariés de l'IAE* inscrits à France Travail selon leur ancienneté d'inscription

Figure 3.1 : ACI⁽¹⁾

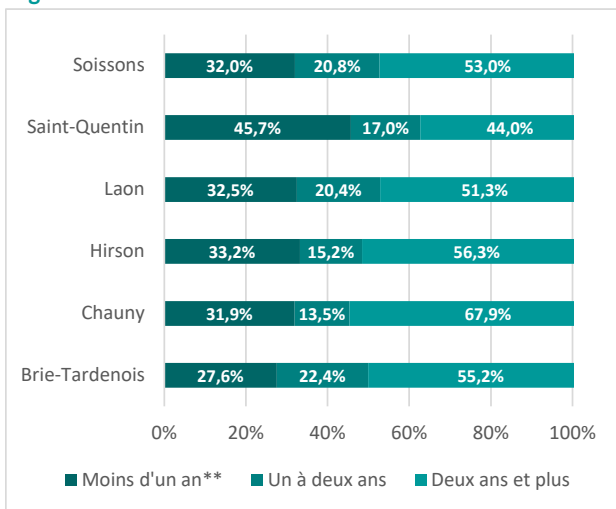


Figure 3.2 : EI⁽²⁾

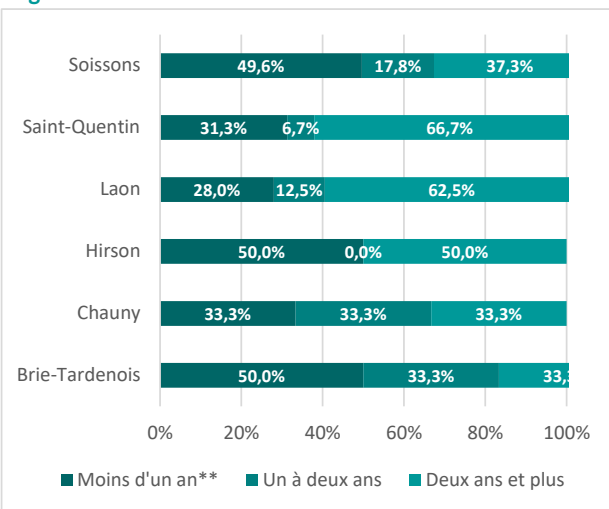


Figure 3.3 : AI⁽³⁾

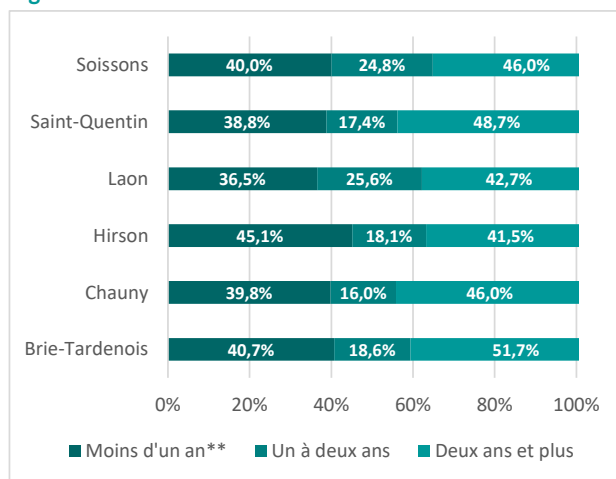


Figure 3.4 : ETTI⁽⁴⁾

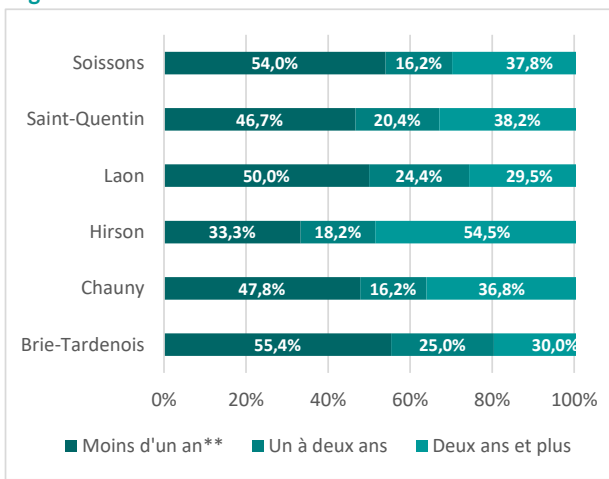
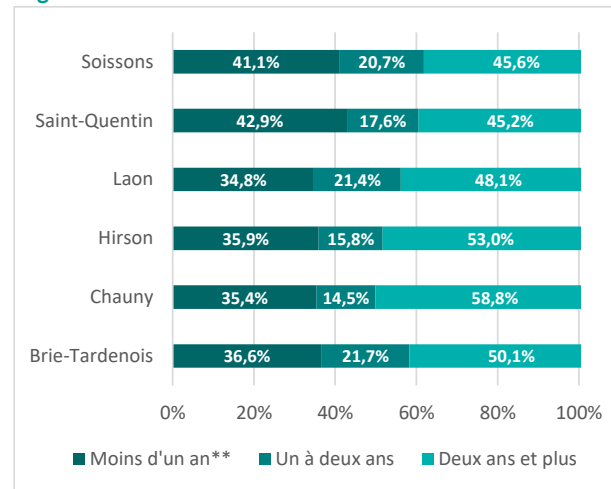


Figure 3.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Moins d'un an et non inscrits à France Travail

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4 : Parts des salariés de l'IAE* peu diplômés par âge**

Figure 4.1 : ACI⁽¹⁾

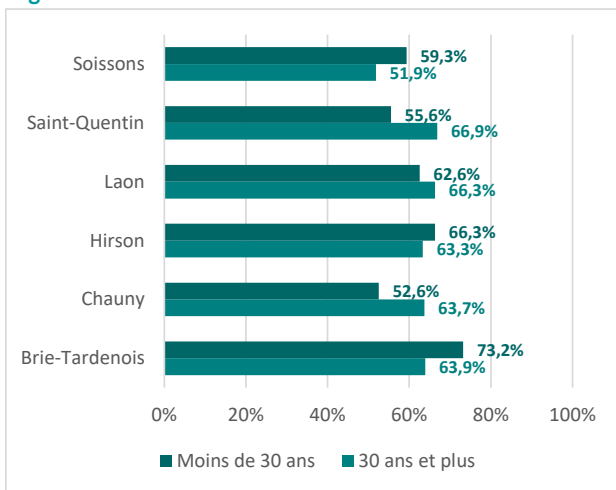


Figure 4.2 : EI⁽²⁾

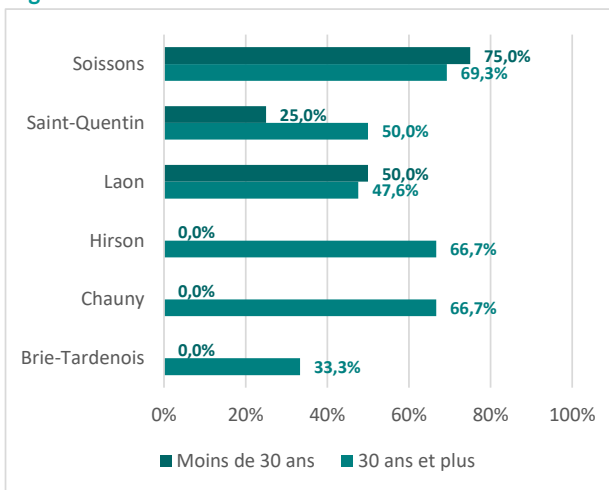


Figure 4.3 : AI⁽³⁾

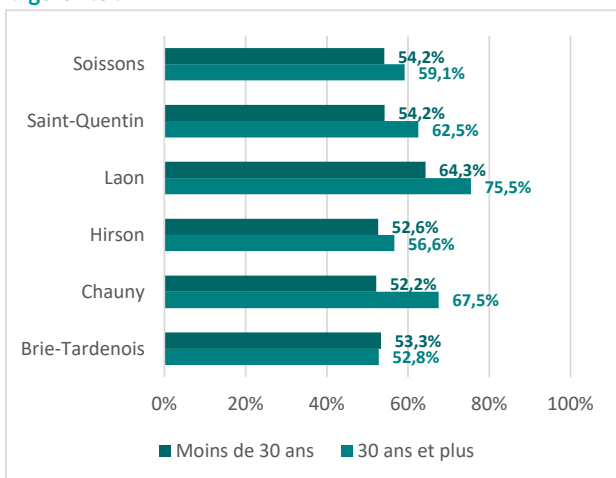


Figure 4.4 : ETTI⁽⁴⁾

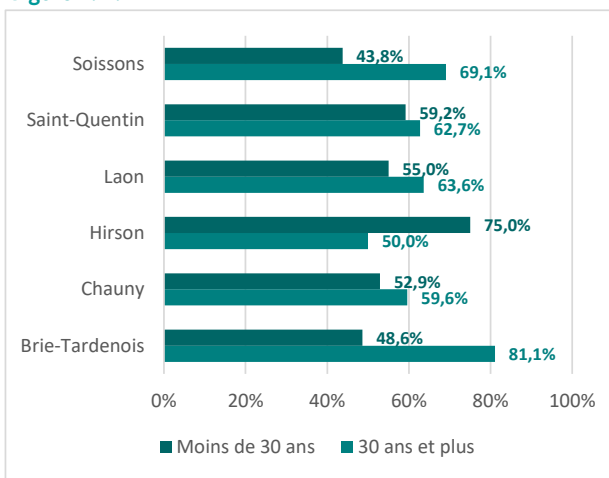
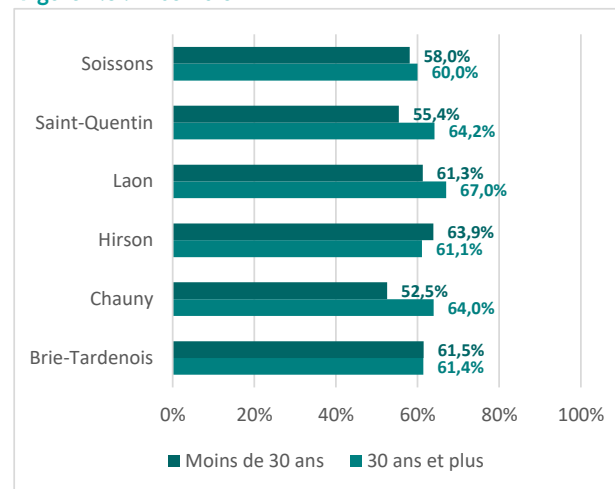


Figure 4.5 : Ensemble



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(**) Salariés de l'IAE peu diplômés âgés de moins de 30 ans (respectivement 30 ans et plus) parmi l'ensemble des salariés de moins de 30 ans (respectivement 30 ans et plus)

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Parts des salariés de l'IAE* résidents en QPV et ZRR**

Figure 5.1 : ACI⁽¹⁾

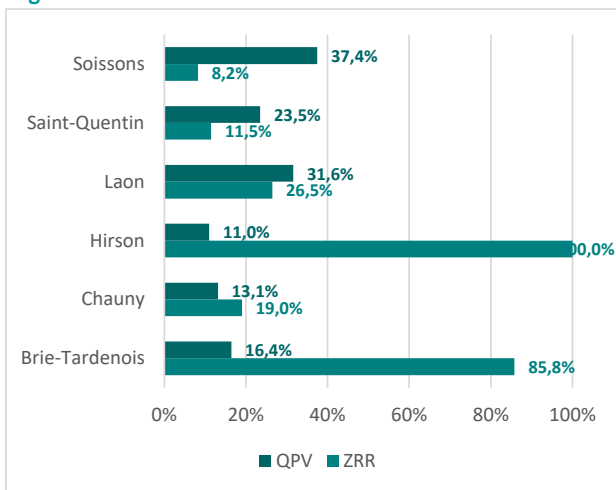


Figure 5.2 : EI⁽²⁾

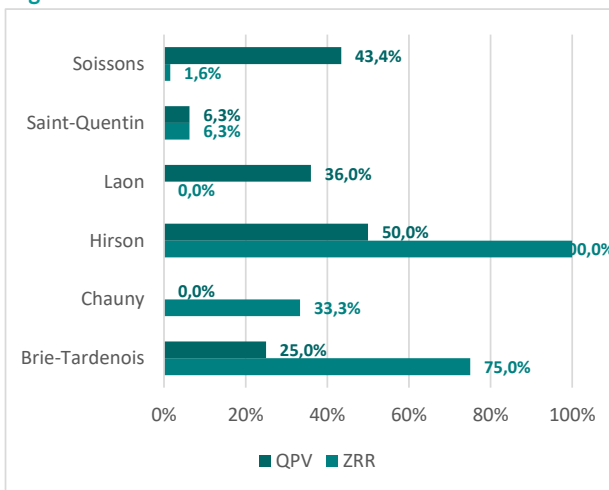


Figure 5.3 : AI⁽³⁾

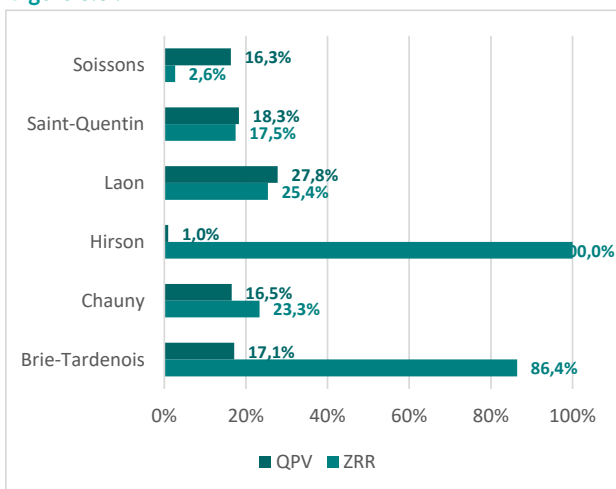


Figure 5.4 : ETTI⁽⁴⁾

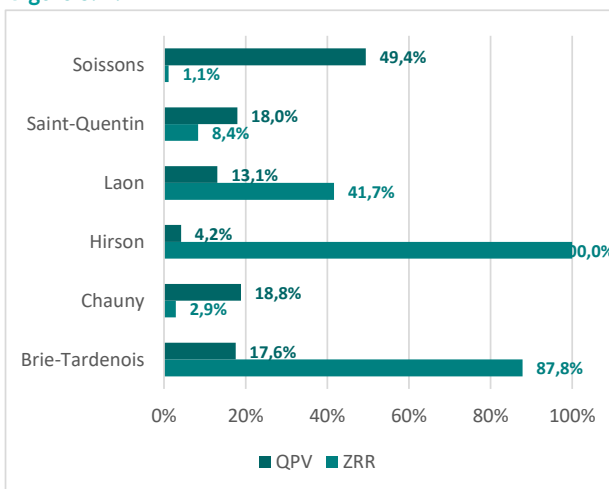
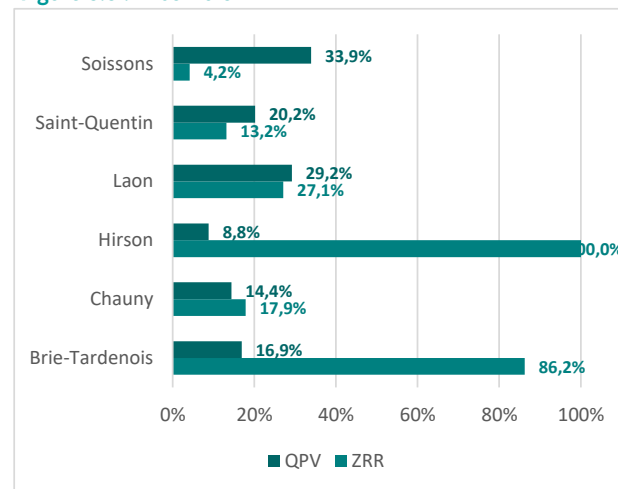


Figure 5.5 : Ensemble



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(**) Salariés de l'IAE résidents en QPV (respectivement en ZRR) parmi l'ensemble des salariés

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 6 : Parts des salariés de l'IAE* allocataires de l'AAH, de l'ASS et du RSA**

Figure 6.1 : ACI⁽¹⁾

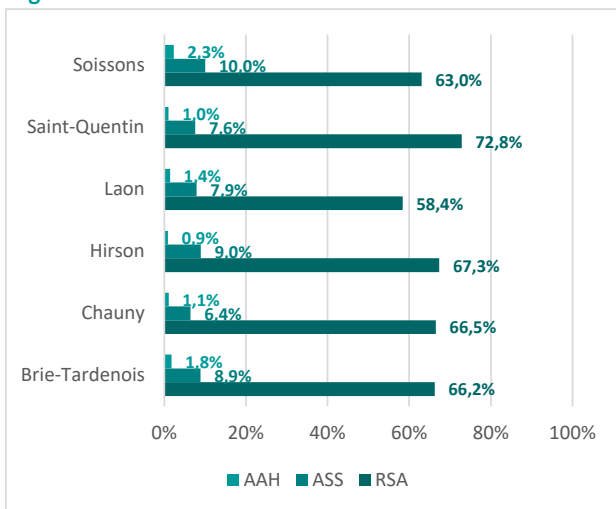


Figure 6.2 : EI⁽²⁾

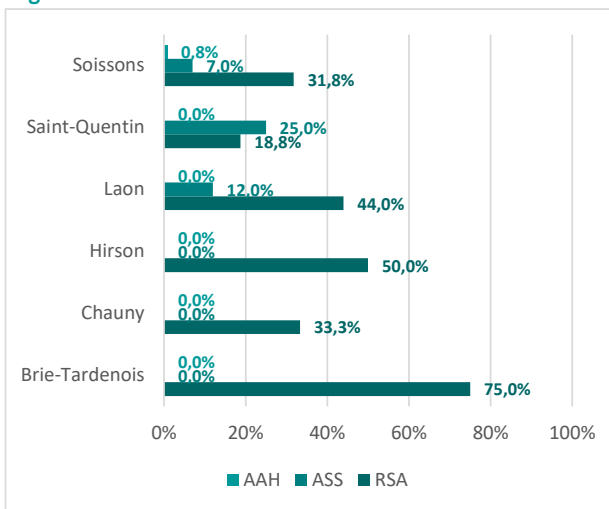


Figure 6.5 : Ensemble

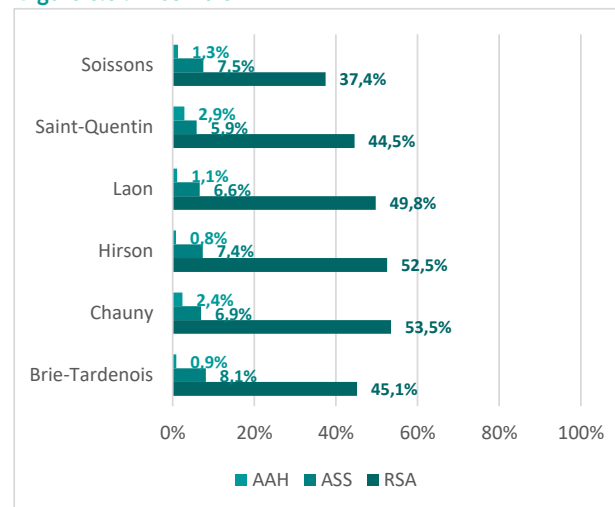


Figure 6.3 : AI⁽³⁾

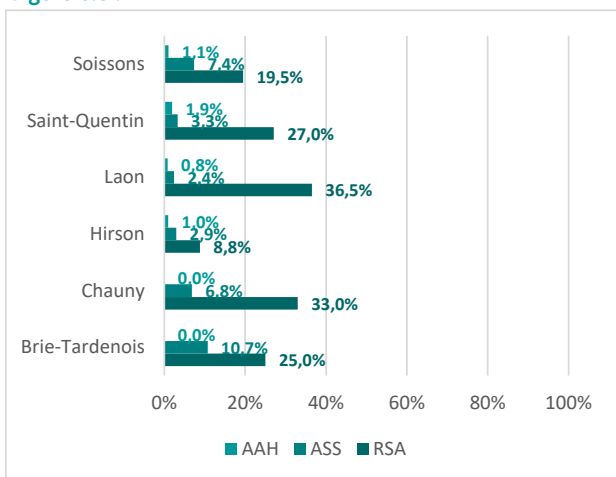
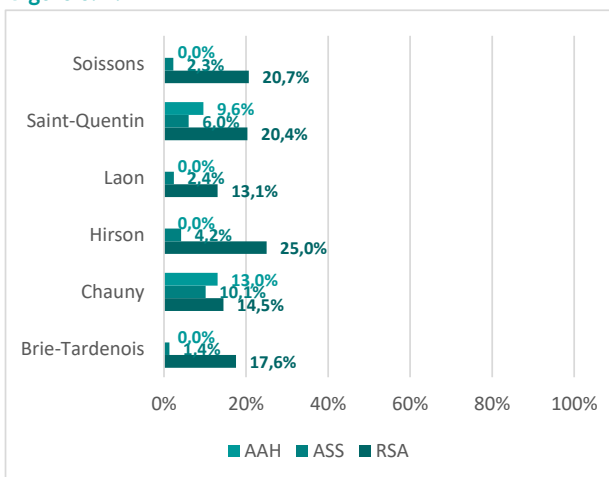


Figure 6.4 : ETTI⁽⁴⁾



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(**) Salariés de l'IAE allocataires de l'AAH (respectivement de l'ASS et du RSA) parmi l'ensemble des salariés

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 7 : Parts des salariés de l'IAE* allocataires de l'AAH, BOETH et TH**

Figure 7.1 : ACI⁽¹⁾

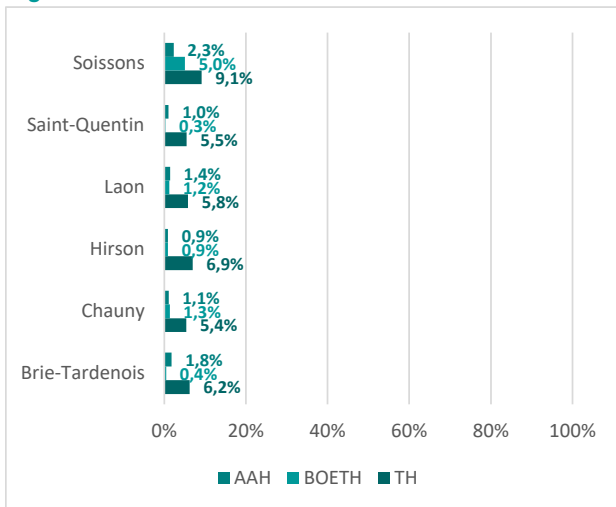


Figure 7.2 : EI⁽²⁾

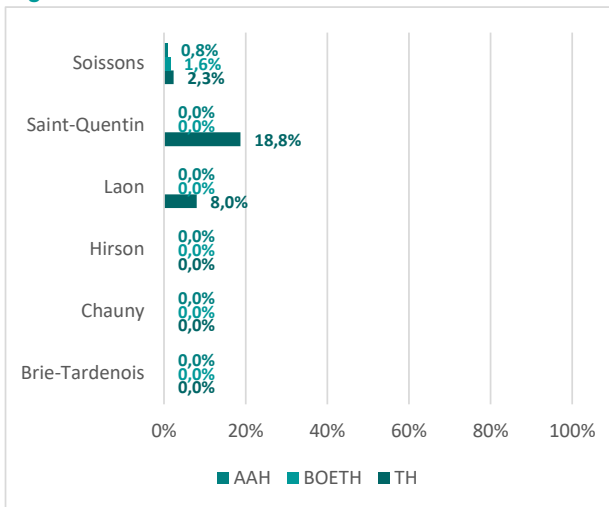


Figure 7.3 : AI⁽³⁾

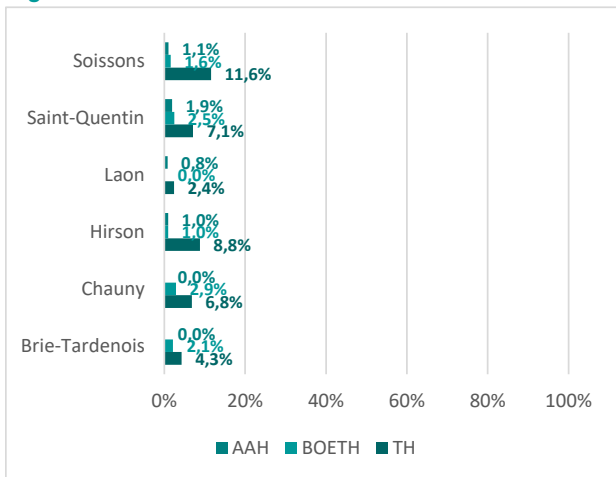


Figure 7.4 : ETTI⁽⁴⁾

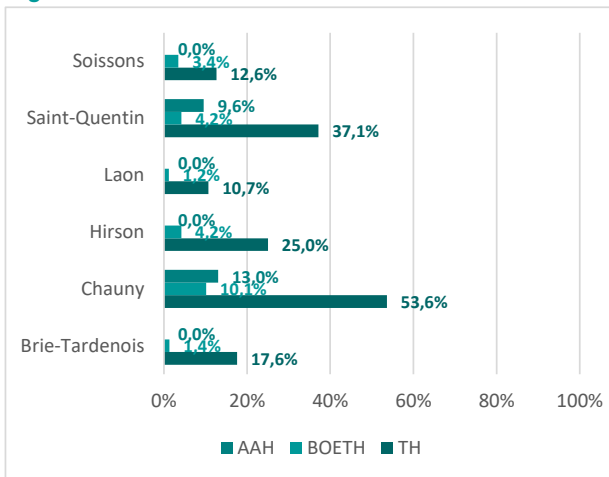
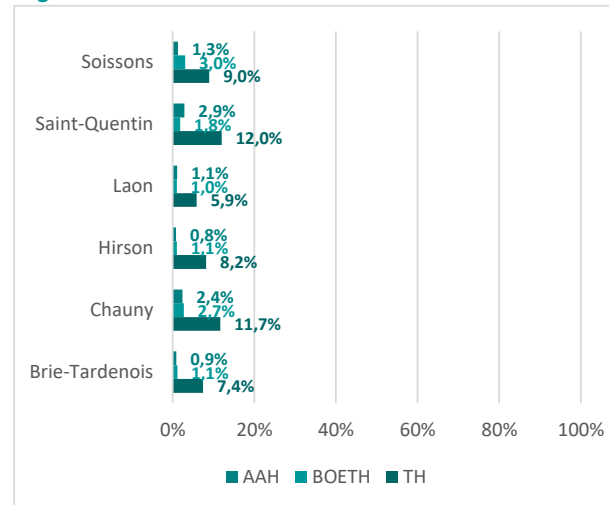


Figure 7.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Salariés de l'IAE allocataires de l'AAH (respectivement BOETH et TH) parmi l'ensemble des salariés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 3 : Principaux métiers exercés par les salariés en insertion

Rappel : À partir de 2022, la nomenclature PCS remplace la nomenclature ROME dans la base de données. Toutefois, pour les contrats encore en cours et ayant débuté avant 2022, le métier reste en nomenclature ROME.

Figure 1 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans un ACI⁽¹⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	884	24,9%
Employés des services divers	640	18,0%
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	474	13,3%
Jardiniers	418	11,8%
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	294	8,3%
Manutentionnaires non qualifiés	213	6,0%
Nettoyeurs	204	5,7%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	165	4,6%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales	145	4,1%
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	116	3,3%
Dix principaux métiers	3 553	100,0%

Figure 2 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une EI⁽²⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Manutentionnaires non qualifiés	76	27,4%
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir	62	22,4%
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	47	17,0%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	32	11,6%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	19	6,9%
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	9	3,2%
Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer	8	2,9%
Vendeurs en habillement et articles de sport	8	2,9%
Jardiniers	8	2,9%
Blanchisserie industrielle	8	2,9%
Dix principaux métiers	277	100,0%

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une AI⁽¹⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	353	37,2%
Jardiniers	166	17,5%
Nettoyeurs	117	12,3%
Services domestiques	106	11,2%
Manutentionnaires non qualifiés	60	6,3%
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière	42	4,4%
Entretien des espaces verts	31	3,3%
Nettoyage de locaux	31	3,3%
Employés des services divers	27	2,8%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	17	1,8%
Dix principaux métiers	950	100,0%

Figure 4 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une ETTI⁽²⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	113	27,1%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	85	20,4%
Manutentionnaires non qualifiés	84	20,1%
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	52	12,5%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton	43	10,3%
Maçons qualifiés	12	2,9%
Conducteurs d'engin lourd de levage	8	1,9%
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	8	1,9%
Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage	6	1,4%
Magasiniers qualifiés	6	1,4%
Dix principaux métiers	417	100,0%

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ AI : Association intermédiaire

⁽²⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 4 : Situations des salariés à la sortie du dispositif

Figure 1 : Sortants du dispositif dans l'Aisne

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Emplois durables ^(a)	103	5	100	60	268
<i>Part des emplois durables*</i>	10,8%	7,4%	28,7%	38,0%	17,6%
Emplois de transition ^(b)	127	3	75	18	223
<i>Part des emplois de transition*</i>	13,3%	4,4%	21,6%	11,4%	14,6%
Sorties positives ^(c)	240	12	39	10	301
<i>Part des sorties positives*</i>	25,2%	17,6%	11,2%	6,3%	19,7%
Autres sorties	483	48	134	70	735
<i>Part des autres sorties*</i>	50,7%	70,6%	38,5%	44,3%	48,1%
Total des sorties	1 077	79	375	168	1 699
<i>Dont sorties renseignées**</i>	<i>953</i>	<i>68</i>	<i>348</i>	<i>158</i>	<i>1 527</i>
<i>Dont sorties non renseignées***</i>	<i>124</i>	<i>11</i>	<i>27</i>	<i>10</i>	<i>172</i>

Figure 2 : Sortants du dispositif en Hauts-de-France

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Emplois durables ^(a)	997	336	818	490	2 641
<i>Part des emplois durables*</i>	10,8%	18,5%	21,7%	19,6%	15,2%
Emplois de transition ^(b)	1 016	175	706	451	2 348
<i>Part des emplois de transition*</i>	11,0%	9,6%	18,7%	18,0%	13,5%
Sorties positives ^(c)	1 976	225	711	288	3 200
<i>Part des sorties positives*</i>	21,4%	12,4%	18,8%	11,5%	18,4%
Autres sorties	5 263	1 085	1 537	1 274	9 159
<i>Part des autres sorties*</i>	56,9%	59,6%	40,7%	50,9%	52,8%
Total des sorties	10 552	2 175	4 042	2 612	19 381
<i>Dont sorties renseignées**</i>	<i>9 252</i>	<i>1 821</i>	<i>3 772</i>	<i>2 503</i>	<i>17 348</i>
<i>Dont sorties non renseignées***</i>	<i>1 300</i>	<i>354</i>	<i>270</i>	<i>109</i>	<i>2 033</i>

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

^(*) Calculées sur les sorties renseignées

^(a) Emplois durables : CDI, CDD de plus de 6 mois, titularisation dans la fonction publique, création ou reprise d'entreprise

^(b) Emplois de transition : CDD de moins de 6 mois

^(c) Sorties positives : Embauche dans une autre structure IAE, entrée en formation, autre sortie reconnue comme positive

^(**) Sorties renseignées : emplois durables, emplois de transition, sorties positives et autres sorties

^(***) Sorties non renseignées : retrait des sorties constaté, et motifs de sortie non renseigné

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 5 : Taux d'accès

L'insertion par l'activité économique a pour mission d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à se (ré)insérer sur le marché du travail. Ainsi, elle s'adresse notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux personnes peu diplômées et aux allocataires de minima sociaux ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte, 5 taux d'accès sont proposés :

- Taux d'accès des **demandeurs d'emploi de longue durée** : Un taux d'accès des DELD est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE demandeurs d'emplois de longue durée sur l'année, au nombre total de demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **personnes peu diplômées** : Un taux d'accès des personnes peu diplômées est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE peu diplômés sur l'année, au nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC peu diplômés sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE peu diplômés sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC peu diplômés sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **allocataires du RSA** : Un taux d'accès des personnes allocataires du RSA est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE allocataires du RSA sur l'année, au nombre d'allocataires du RSA de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE allocataires du RSA sur l'année}}{\text{Nombre d'allocataires du RSA sur l'année précédente}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **bénéficiaires de l'OETH** : Un taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE bénéficiaires de l'OETH sur l'année, au nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC bénéficiaires de l'OETH sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE bénéficiaires de l'OETH sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC bénéficiaires de l'OETH sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **allocataires de l'AAH** : Un taux d'accès des personnes allocataires de l'AAH est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE allocataires de l'AAH sur l'année, au nombre total d'allocataires de l'AAH de l'année précédente.

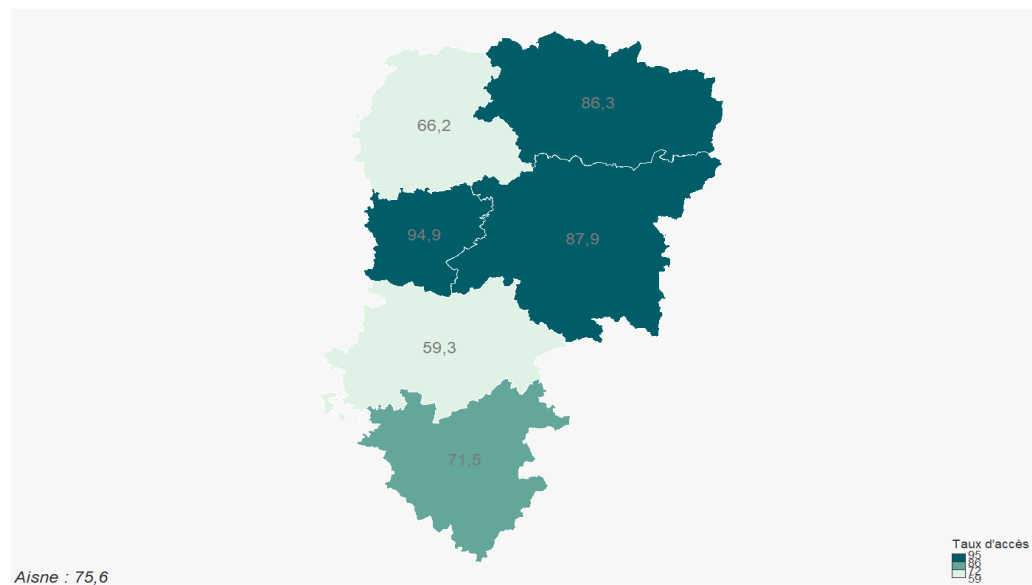
$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE allocataires de l'AAH sur l'année}}{\text{Nombre d'allocataires de l'AAH sur l'année précédente}} \times 1\,000$$

Figure 1 : Taux d'accès* des demandeurs d'emploi de longue durée

Figure 1.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	41,5	0,5	21,1	8,4	71,5
Chauny	68,1	0,5	16,6	9,7	94,9
Hirson	65,4	0,6	15,8	4,5	86,3
Laon	64,4	3,0	13,5	7,1	87,9
Saint-Quentin	25,9	1,4	27,9	11,1	66,2
Soissons	24,0	10,5	18,4	6,4	59,3
Aisne	44,3	3,2	20,0	8,2	75,6

Figure 1.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE demandeurs d'emploi de longue durée pour 1 000 demandeurs d'emploi de longue durée

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

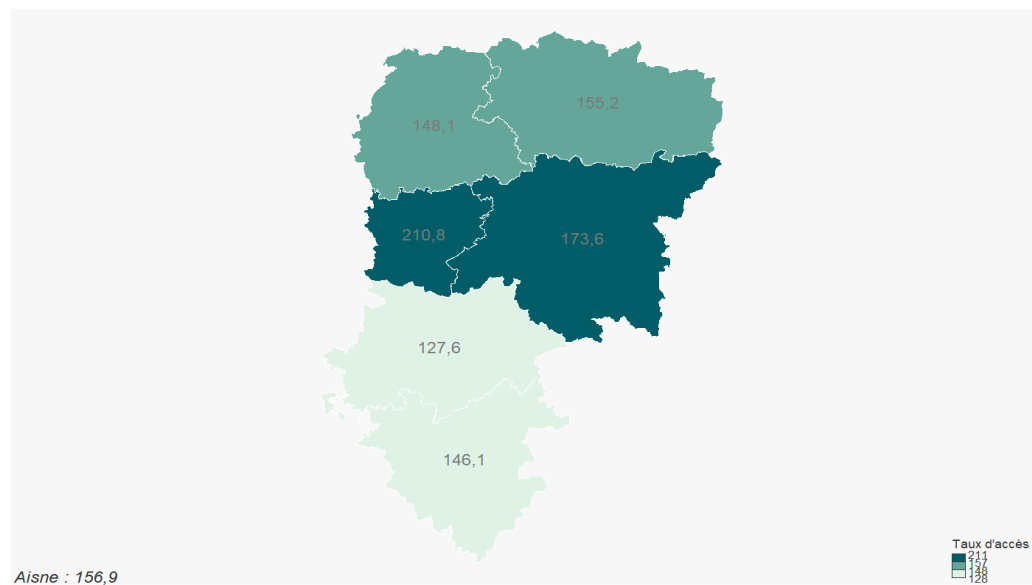
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Taux d'accès* des personnes peu diplômées

Figure 2.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	80,0	0,5	39,7	25,8	146,1
Chauny	143,2	1,3	41,3	25,0	210,8
Hirson	117,2	1,1	30,1	6,9	155,2
Laon	122,6	4,0	30,5	16,6	173,6
Saint-Quentin	63,1	1,8	57,0	26,2	148,1
Soissons	40,5	31,2	38,1	17,8	127,6
Aisne	87,8	7,6	41,4	20,1	156,9

Figure 2.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE peu diplômés pour 1 000 demandeurs d'emploi peu diplômés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

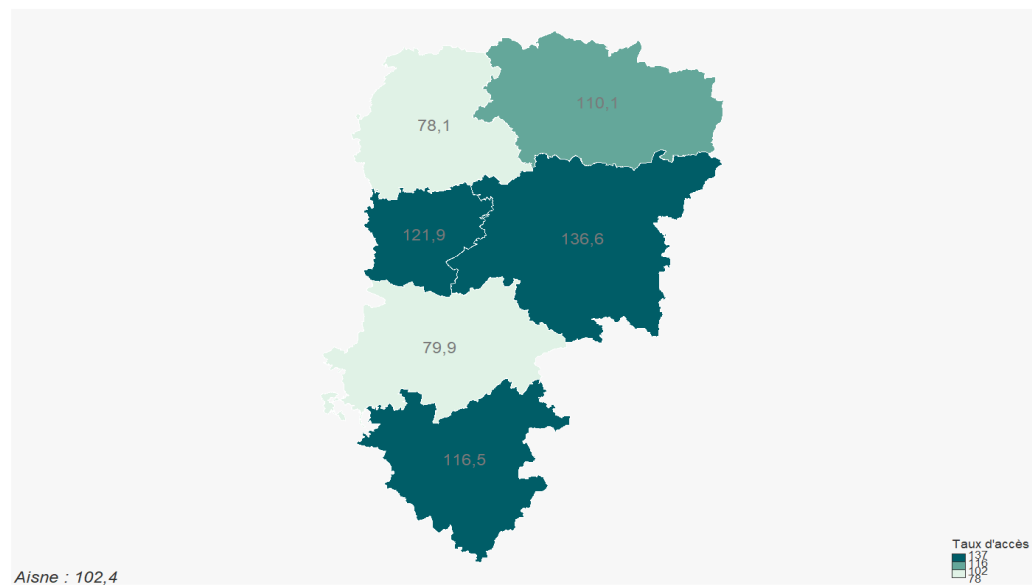
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Taux d'accès* des allocataires du RSA**

Figure 3.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	86,8	1,7	1,7	7,6	116,5
Chauny	103,2	0,4	0,4	4,2	121,9
Hirson	102,6	0,9	0,9	2,6	110,1
Laon	113,3	3,8	3,8	3,8	136,6
Saint-Quentin	52,5	0,6	0,6	6,4	78,1
Soissons	47,1	14,0	14,0	6,1	79,9
Aisne	78,6	3,5	3,5	5,2	102,4

Figure 3.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE allocataires du RSA pour 1 000 allocataires du RSA l'année précédente

^(**) RSA : Revenu solidarité spécifique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

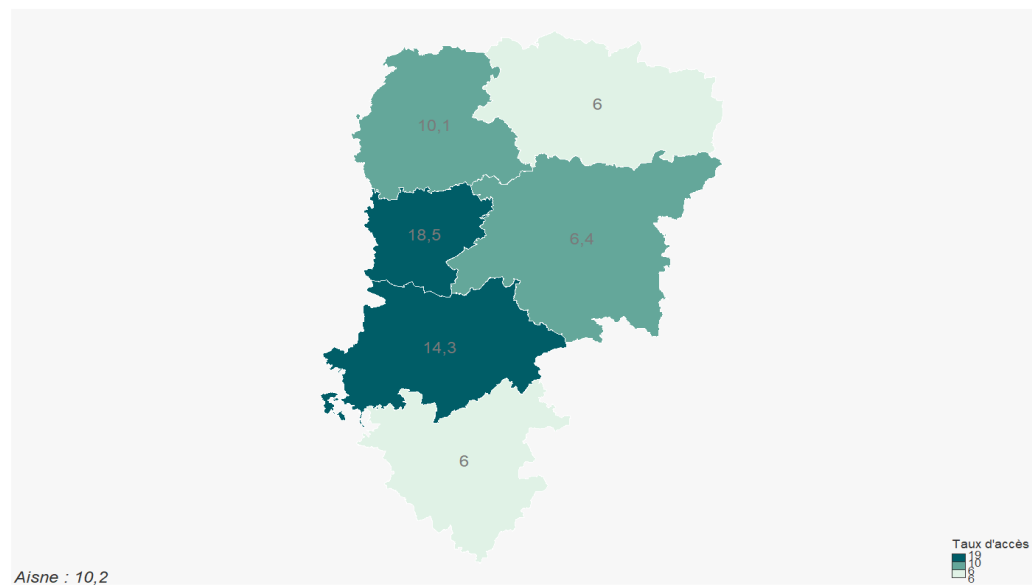
Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4 : Taux d'accès* des bénéficiaires de l'OETH**

Figure 4.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	1,2	0,0	3,6	1,2	6,0
Chauny	6,2	0,0	3,7	8,6	18,5
Hirson	3,6	0,0	1,2	1,2	6,0
Laon	5,6	0,0	0,0	0,8	6,4
Saint-Quentin	0,6	0,0	5,3	4,1	10,1
Soissons	8,3	1,5	2,3	2,3	14,3
Aisne	4,2	0,3	2,8	3,0	10,2

Figure 4.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE bénéficiaires de l'OETH pour 1 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'OETH sur l'année

^(**) OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

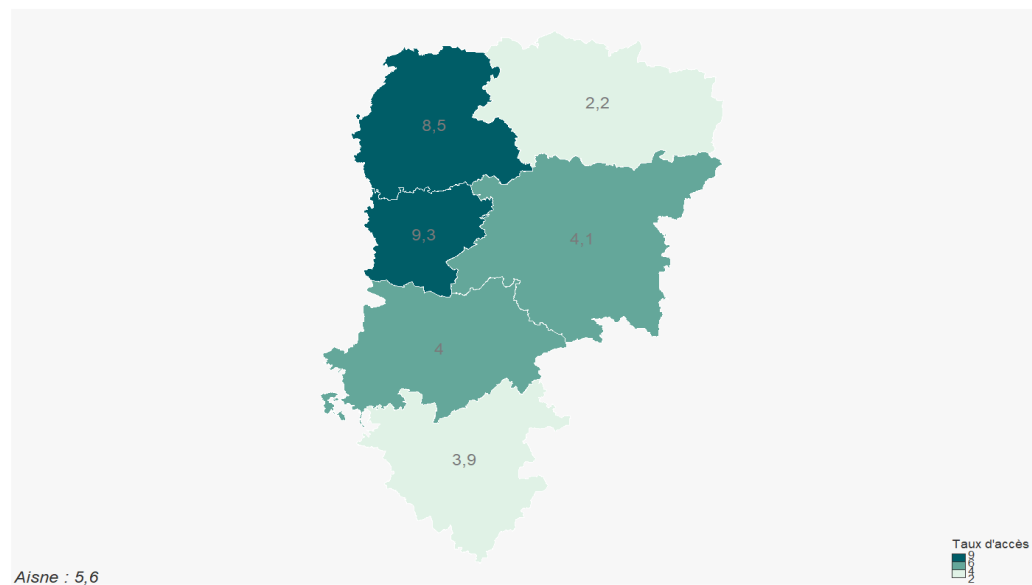
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Taux d'accès* des allocataires de l'AAH**

Figure 5.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Brie-Tardenois	3,9	0,0	0,0	0,0	3,9
Chauny	2,9	0,0	0,0	6,4	9,3
Hirson	1,7	0,0	0,0	0,0	2,2
Laon	3,7	0,0	0,0	0,0	4,1
Saint-Quentin	1,3	0,0	0,0	5,1	8,5
Soissons	2,5	0,5	0,5	0,0	4,0
Aisne	2,4	0,1	0,1	2,2	5,6

Figure 5.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE allocataires de l'AAH pour 1 000 allocataires de l'AAH l'année précédente

^(**) AAH : Allocation adulte handicapé

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas